

Accident de la circulation

Par **first**, le **17/08/2018** à **19:07**

je venais d'assurer mon véhicule le 23 avril pour signer sa vente avec quelqu'un que je devais rencontrer le 24 avril l'après-midi ,sur ma route un conducteur me grille la priorité a droite et rentre en collision avec moi . il reconnaît sa faute et nous faisons un constat . Mais apres rapport d'expertise qui fixa l'indemnisation mon assurance me dit qu'il lui faut une preuve que mon véhicule était en bon état avant l'accident pour pouvoir être indemnisé du préjudice puisque je ne l'avais assuré que à partir du 23!! je leur ai fourni une attestation du garage où j'avais changé ma batterie qui a même écrit que cette voiture est passée dans ses ateliers à divers reprises dans un état très propre à la circulation .
dois t'on photographier son auto tous les jours pour au cas où ? les assurances ont t-ils le droit de m'imposer cette justification pour m'indemniser ? que faire ?
merci infiniment pour vos réponses

Par **LouisDD**, le **17/08/2018** à **21:01**

Salut

Pour rappel nous restons un forum étudiant et à ce titre pas de conseils juridiques qui relèvent des professionnels du droit.

Bonne soirée

Par **Camille**, le **18/08/2018** à **08:14**

Bonjour,

Et que dit, exactement, le rapport d'expertise ?

[smile17]

[citation]les assurances ont t-ils le droit de m'imposer cette justification pour m'indemniser ?[/citation]

Figurez-vous que les assurances ont à faire face à tellement de tentatives d'escroqueries qu'elles ont le droit de se méfier avant "d'allonger la monnaie"...

[smile4]

[citation]que faire ? [/citation]

Interrogez votre assureur pour savoir ce qu'il veut réellement.